

## Habilitation électrique BR

**Public visé :** Tous les salariés devant diriger et effectuer des travaux d'ordre électrique (telles que dépannages...), devant éventuellement assurer la sécurité des exécutants, et devant être habilités par l'employeur.

**Pré requis :** Connaissances de base en électricité ou bonne expérience professionnelle

**Durée :** une journée

### **Cadre de cette formation : Références réglementaires :**

Risque électrique : Décret du 14 novembre 1988 et Arrêté du 17 janvier 1989.

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Publication UTE C 18-530.

**A l'issue de cette formation :** vous serez en mesure de diriger et d'exécuter en sécurité des opérations électriques et de vous protéger efficacement lors de l'utilisation ou de la mise en œuvre de matériels utilisant des courants électriques.

**Objectifs de formation :** Attestation de formation aux Risques Electriques.

**Méthode et supports pédagogiques :** Présentation Power Point ; travail en groupe ; travail individuel ; document de travail ; document de synthèse, Appréciation du risque électrique à partir de situations réelles. Calcul du risque. Test de fin de stage.

**Formateur:** Ancien chargé de sécurité, hygiène environnement et conditions de travail dans une grande entreprise régionale,.Directeur de la société Concept Sécurité.

### **Plan sommaire de l'action de formation**

Enseignements théoriques

Présentation de la procédure d'habilitation selon le recueil UTE C 18-530.

Notions élémentaires d'électricité.

Evaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique.

L'origine des accidents électriques. Exemples d'accidents.

Classement des installations.

Interventions et travaux électriques en BT et HT.

Procédures de dépannage, connexion et remplacement.

Consignation et verrouillage.

Zones d'environnement. Documents. Distances de sécurité. Autorisations de travaux.

Rôle des différents intervenants.

Matériels de sécurité électrique.

Incendie dans les installations électriques.

Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident électrique.

A l'issue de la formation :

- le recueil UTE C18-510 est remis à chaque participant

- un test écrit permet au formateur de donner un AVIS à l'employeur afin qu'il décide ou non d'habiliter son personnel à la fonctions BR.

L'habilitation d'indice BR entraîne l'habilitation d'indice 0 et d'indice 1 dans le domaine de tension correspondant